



Obtenez un diplôme grâce à la VAE

Référence : 3.4.2

Thématique : Bilan de compétences / VAE

Votre expérience est votre richesse !

Toute personne qui possède une expérience en lien direct avec la certification professionnelle visée peut prétendre à valider les acquis de son expérience par la VAE et obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, dès lors où ils sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La VAE vous permet d'être officiellement reconnu pour votre savoir-faire et d'obtenir une certification nécessaire pour diriger certaines entreprises ou évoluer professionnellement par exemple.

Votre CMA vous propose un accompagnement personnalisé de l'étude de votre demande jusqu'à votre passage devant le jury.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements (bouton en bas de page « Être rappelé pour en savoir plus »). Pour en savoir plus sur la VAE, vous pouvez également consulter le site du [service public de la VAE](#).

Les + de notre accompagnement

- Accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins avec un référent unique
- Entretien préalable gratuit permettant la pré-analyse de l'expérience professionnelle et la validation du choix de la certification
- Prise en compte de votre expérience professionnelle et de vos compétences dans votre projet global

Objectifs de la VAE

- Évoluer professionnellement et obtenir une reconnaissance officielle
- Créer ou reprendre une entreprise
- Sécuriser son parcours professionnel en améliorant son employabilité
- Se reconvertir professionnellement
- Booster sa recherche d'emploi
- Passer un concours ou accéder à une formation supérieure

Le déroulé de l'accompagnement

1. Accompagnement à la rédaction du dossier de faisabilité
2. Accompagnement à la constitution du dossier de validation
3. Préparation au passage devant le jury

4. Entretien post-jury

À savoir

En cas de validation partielle ou de non validation, l'entretien post-jury permettra de définir la suite du parcours en s'appuyant sur les préconisations du jury.

Public

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés, demandeurs d'emploi, particuliers

Format

Accompagnement individualisé

Pré-requis

Avoir une expérience professionnelle en lien direct avec la certification visée

Durée

La durée de l'accompagnement sera définie lors de l'entretien préalable et tiendra compte du parcours professionnel au regard de la certification visée et de tout autre élément porté à notre connaissance par le candidat. L'accompagnement ne pourra excéder une durée de 30 heures.

Moyens et encadrements pédagogiques

- Entretiens individuels semi-directifs ou d'explicitation avec un consultant expert
- Modalités d'accompagnement : présentiel et/ou distanciel
- Séances collectives selon les besoins
- Travail coaché entre les séances
- Simulation d'entretien avec le jury
- Remise d'une attestation de présence

Tarif

Le tarif sera adapté à la durée d'accompagnement définie préalablement et sur la base d'un tarif horaire de **75€ de l'heure**. Le financement de l'accompagnement sera étudié en fonction du statut du candidat et de sa situation.

[Télécharger le programme](#)

Délivré par:

- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- CMA PACA / Var (83) :
- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var
- Agence d'Avignon : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon
- Agence de La Valette-du-Var : Avenue des Frères Lumière, 83160 La Valette-du-Var
- CMA PACA / Vaucluse (84) : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit
- Salariés / Conjoint(s) - gratuit
- Demandeur d'Emploi - gratuit
- Autre public - gratuit